

PRÉVENTION ET ATTÉNUATION DES PRINCIPAUX RISQUES NATURELS : UNE APPROCHE NOVATRICE

Michel Doré

*Sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique du Québec*

Les experts scientifiques sont de plus en plus nombreux à l'affirmer : les changements climatiques observés à l'échelle mondiale augmenteront la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes au cours des prochaines années.

Nous le constatons, le territoire québécois est frappé régulièrement par les inondations, les glissements de terrain et l'érosion littorale. Bien que ces phénomènes n'aient pas la même ampleur que le déluge du Saguenay en 1996, le verglas de la région de Montréal en 1998 ou les crues éclair dans la région de Rivière-au-Renard à l'été 2007, ils ont tout de même un impact significatif sur les citoyens, les entreprises, les municipalités et le gouvernement.

Voulant agir en prévention et en atténuation des risques, le gouvernement du Québec a décidé d'injecter 55 millions de dollars d'ici 2011 pour soutenir les municipalités aux prises avec des problèmes d'érosion des berges en milieu marin, de glissements de terrain ou d'inondations. Le 22 novembre 2006, il dévoile le *Cadre de prévention des principaux risques naturels*.

L'objectif premier du *Cadre de prévention des principaux risques naturels*, une première au Canada, est d'assurer la sécurité de la population, la protection des bâtiments et des infrastructures menacés ainsi qu'à mieux cibler les interventions gouvernementales et municipales. Il vise à améliorer la connaissance des risques présents sur le territoire québécois et à épauler les municipalités locales et régionales pour prévenir et atténuer les conséquences potentielles associées à l'érosion du littoral marin, aux glissements de terrain et aux inondations. Les interventions qui en découlent sont réalisées en partenariat avec le monde municipal et les intervenants régionaux.

M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique du Québec, présentera les principales actions réalisées et celles prévues en vue de prévenir et d'atténuer les principaux risques naturels au Québec.

